



D 2026-052

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six le 2 juin à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le vendredi 29 mai 2026,

Présents : Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Jessica GRANDHAYE, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : /

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Aurélie DIJOUX

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 11	Votes pour : 11
Nombre de suffrage exprimés : 11	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Approbation convention constitutive de groupement de commande en vue de l'achat de carburants

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère au groupement de commandes, coordonné par la Ville de Chambéry, relatif à l'achat de carburants.

Les actuels marchés de fournitures de carburants et combustibles, conclus sur la base d'un groupement de commande dont la Ville est coordonnateur, arrivent à échéance en décembre 2026 et doivent être renouvelés afin d'assurer la continuité d'approvisionnement.

Grand Chambéry, le CCAS de Chambéry, le syndicat mixte Savoie Déchets, la SEM PFCCA, la ville d'Aillon-le-Jeune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ont manifesté leur intérêt de poursuivre la démarche d'un achat groupé. En conséquence, un nouveau groupement de commandes dont la ville de Chambéry serait le coordonnateur, doit être constitué afin d'initier une nouvelle consultation pour l'achat de carburants et combustibles à la cuve.

Dans le cadre de ce groupement de commande, la Ville de Chambéry désignée coordonnateur, aura la charge de l'organisation de la consultation, de la sélection des offres,

de la signature, de la notification des accords-cadres relatifs à cette opération au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de la Ville est compétente pour désigner les titulaires des accords-cadres à bons de commande.

La consultation sera initiée sur la base d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du code de la commande publique en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande, alloti, mono-attributaire avec maximum exprimé en volume pour les lots 1 et 2 et en valeur pour le lot 3.

Pour le lot 1 : Fourniture de carburants gazole et essence livrés à la cuve

Membres	Volume maximum annuel / en litre
Ville de Chambéry	210 000
Grand-Chambéry	300 000
CCAS de Chambéry	7 500
Savoie Déchet	2 000
PFCCA	30 000
Ville d'Aillon-le-Jeune	650 000
SDIS	200 000

La durée de ces contrats est fixée à un an. Ils sont reconductibles 3 fois pour une même durée d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- 1) Approuve la création d'un groupement de commande entre Ville de Chambéry, Grand Chambéry, le C.C.A.S de Chambéry, le syndicat mixte Savoie Déchets, la SEM PFCCA, la commune d'Aillon-le-Jeune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en vue de l'achat de carburants et combustibles à la cuve et/ou par cartes accréditatives ;
- 2) Approuve la convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente et accepte le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ;
- 3) Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commande ;
- 4) Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à passer et à signer les accords-cadres à bons de commande, mono-attribués à l'issue de la consultation, en qualité de coordonnateur du groupement

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire,

Marc FLEURY



Le Secrétaire de Séance,

Auréliе DIJOUX

D 2026-053

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six le 2 juin à 20 h 00 se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Marc FLEURY, Maire,

Dûment convoqués le vendredi 29 mai 2026,

Présents : Emilie DELEFORGE, Claude DERUY, Aurélie DIJOUX, Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Jessica GRANDHAYE, Marc GUILBAUD, Sophie RASSAT, Mathieu SCIASCIA, Armelle VULLIEN.

Absents excusés : /

Absent : /

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Aurélie DIJOUX

Nombre de membres en exercice : 11	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 11	Votes pour : 11
Nombre de suffrage exprimés : 11	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

Objet : Attribution de subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2026

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations et autres organismes suivants pour l'année 2026 :

Liste des associations	Attribution 2026
APE des Aillons	474,00 €
AME	85 000,00 €
Ski Club des Aillons M	4 500,00 €
Bauges Solidarité	436,00 €
Volant Bauges	750,00 €
Ecole des Aillons	2 625,00 €
Comité de jumelage	700,00 €
ACMS (conseillères municipales)	0,00 €
Association agriculteurs PNR Massif des Bauges	15,00 €
Prévention Routière	0,00 €
Sapeur Pompier des Bauges	100,00 €
Bauges ski nordique	0,00 €
ADMR	300,00 €
Nant D'aillon	100,00 €
PAC Ski Team	0,00 €
	95 000,00 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations proposées ci-dessus
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2026 de la Commune.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait certifié conforme et exécutoire
 Publié, notifié et transmis en préfecture le

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire,



Marc FLEURY

Le Secrétaire de Séance,

Aurélié DIJOUX

Attribution 2026	Liste des associations
433,00 €	APC des Aillonnais
88 000,00 €	AME
4 500,00 €	St Club des Aillonnais M
438,00 €	Bauges Solidarité
150,00 €	Volontaires
3 625,00 €	Ecole des Aillonnais
200,00 €	Comité de jumelage
0,00 €	ACMS (conseillers municipaux)
15,00 €	Association amicale PNR Massif des Bauges
0,00 €	Prévention Routière
100,00 €	Sapeurs Pompiers des Bauges
0,00 €	Bauges ski nordique
800,00 €	ADMR
100,00 €	Nant d'Aillon
0,00 €	PARC du Léman
85 000,00 €	